Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 23 juin 2023

Réunion restreinte électronique du 23 juin 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

Championnats Jeunes

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

- **U19 REGIONAL 2**

Pris note du courrier officiel de retrait de LUSIGNY, de BOLOGNE, de STRASBOURG ROBERTSAU ASL qui sont remis à disposition des Districts en application de l'article 23.4 des règlements particuliers de la LGEF.

Montée supplémentaire en U19R2 afin de compléter les places vacantes :
REDING AS

Inscriptions des équipes U19R2 suite aux places vacantes : RAON L'ETAPE US – STRASBOURG AS – GOLBEY ES – FAMECK ES – TAISSY AS – MOLSHEIM/ESME – BOGNY FC – ERSTEIN AS – AGIIR FLORIVAL

- **U14 REGIONAL 3**

Pris note du retrait officiel de DOMBASLE FC
Montées supplémentaires en U14R2 afin de compléter les places vacantes :
SARREBOURG FC – NANCY HAUT DU LIEVRE

Dérogation :
Une équipe engagée en U14R1 lors de la saison 2022-23 étant rétrogradée au terme de la saison et bénéficiant d'une équipe U13D1/Interdistrict se maintenant dans ce championnat, bénéficiera d'une équipe en U14R2 lors de la saison 2023-24.
Inscriptions à titre dérogatoire (courriel réceptionné avant le 12 juin date limite) :
MOLSHEIM/ESME

Accèdent en U14R2 :

Secteur Lorraine : RAON L'ETAPE – GUENANGE FC (suite au refus de MAGNY RS) – VERDUN BELLEVILLE (suite au refus de PAGNY/MOSELLE) – SARREGUEMINES (en attente de confirmation)
Secteur Alsace : ILLZACH ASIM

- **U16 REGIONAL 3**

Suite aux places vacantes, accessions supplémentaires :
HETTANGE FC – GPRH KEMBS – CHAMPIGNEULLES – VANDOEUVRE US

- **U18 REGIONAL 3**

Accèdent en U19 R2 (montée supplémentaire) : REDING AS

Pris note du retrait de ERSTEIN AS

Suite aux places vacantes, accessions supplémentaires :
HETTANGE FC – ST JULIEN METZ

Championnats Féminins

REGIONAL 1 Féminines :
Pris note du refus de repêchage du FC SARREBOURG
Suite à la place vacante acte la montée supplémentaire de :

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'une accession, un ordre sera établi selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées y compris le ou les équipes ayant déjà accédé.
- Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application de l'alinéa ci-dessus.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

	Clubs	***Points***
1	*MOLSHEIM/ERNOLSHEIM*	*23 pts*
2	*THIONVILLE LUSITANOS*	*20 pts*
3	*VAL DE L'ORNE*	*18 pts*

Accède en REGIONAL 1 Féminines : MOLSHEIM/ERNOLSHEIM

REGIONAL 2 Féminines :

Pris note du retrait des équipes de MARLY SC, TINQUEUX et de WOLXHEIM CS
Suite aux places vacantes, acte les montées supplémentaires de :
SC SELESTAT – ES MARANGE SILVANGE - BLENOD CS 2 - PONTFAVERGER
Inscription du STADE DE REIMS 2

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** *ou à l'adresse électronique :* ***appel@lgef.fff.fr,*** *selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

Le Président, **Le Secrétaire,**

Gérard SEITZ **Bernard PAQUIN**